

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ÆSOPE EQUILIBRE  
FR0007055041

### ÆSOPE Gestion de Portefeuilles

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP a pour objectif d'obtenir, sur une période de 5 ans, un rendement supérieur à celui d'un indice composite : 50% Morgan Stanley Capital International – MSCI World All Country (dividendes réinvestis) et 50% EuroMTS Global Index (dividendes non réinvestis) dans le cadre d'une gestion totalement discrétionnaire. L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est un indice composite = 50% MSCI World All Country exprimé en Euro et 50 % EuroMTS Global Index (indice des obligations d'Etat émises par les pays de la zone euro.

Il est classé «Diversifié».

Pour atteindre son objectif, le gérant met en œuvre une politique de gestion du FCP, destinée à bénéficier des phases de hausse des marchés et à atténuer les périodes de baisse, par une gestion active et discrétionnaire, en utilisant divers OPCVM et en diversifiant les investissements.

Le processus d'investissement se décompose en deux étapes :

- Analyse de l'environnement macroéconomique et de l'évolution des marchés permettant la détermination de l'allocation d'actifs
- Sélection des OPCVM selon des critères quantitatifs et qualitatifs propres à ÆSOPE Gestion de Portefeuilles.

La gestion du FCP sera réalisée essentiellement par le biais d'investissements en OPCVM à vocation générale, français ou européens coordonnés.

L'exposition aux marchés actions pourra être comprise entre 0% et 60% de l'actif net du fonds. A ce titre, le FCP sera investi en OPCVM de produits actions de toutes tailles de capitalisation boursière, sans répartition sectorielle, et sur toutes les zones géographiques.

Toutefois, compte tenu de son risque, la part des OPCVM investis sur les marchés émergents sera limitée à 35% de l'actif. En fonction des anticipations du gérant et en cas d'anticipation de baisse des marchés actions, le gérant pourra réduire l'exposition du FCP aux marchés actions pour préserver la performance. Ainsi l'OPCVM pourra investir jusqu'à 100% de l'actif en produits de taux en direct et/ou sous la forme d'OPCVM obligataires ou monétaires, y compris convertibles, de signatures d'Etat ou privées, de notations « investment grade » ou non, de la zone euro et internationale. Cependant, la part des OPCVM investis sur les obligations « haut rendement » sera limitée à 25% de la poche obligations. La fourchette de sensibilité au risque de taux est comprise entre -10 et 10

Le Fonds peut détenir directement des actions pour un montant maximum de 10% de ses actifs : titres de sociétés de petites, moyennes ou grandes capitalisations appartenant à tous les secteurs économiques, à toutes les zones géographiques y compris les pays émergents.

Le gérant privilégiera la classe euro des fonds sélectionnés mais pourra être amené à sélectionner des fonds d'autres devises. Dans ce cas, il n'est pas prévu de couverture du risque de change. Le fonds peut être exposé au risque de change sur des devises hors euro dans la limite de 35% de l'actif.

**Affectation du résultat :** capitalisation des revenus

**Durée minimum de placement recommandée** Supérieure à 5 ans

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

**Conditions de souscription et de rachat :** Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque vendredi à 11 heures et exécutés sur la valeur liquidative du jour

La valeur liquidative est calculée chaque vendredi

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,  
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

**SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :** Le calcul de cet indicateur synthétique est basé sur l'ampleur des variations de la valeur liquidative (volatilité historique sur 5 ans) et est une mesure du niveau de risque et de rendement du fonds.

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

*Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.*

*Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.*

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 4 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur de risque et de rendement est de 4 ; ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux marchés actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale pouvant induire des variations fortes

#### RISQUES NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit

En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

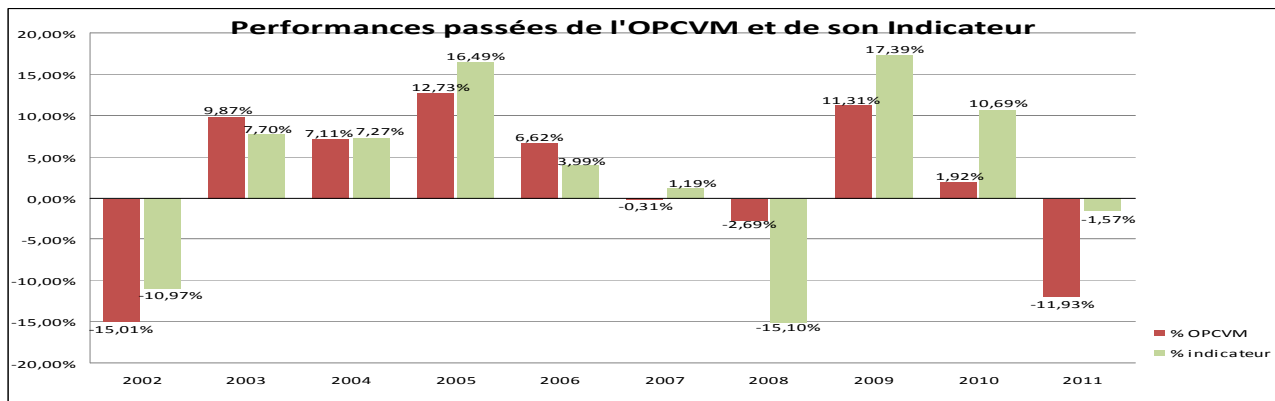
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2%
FRAIS DE SORTIE	néant
<p style="text-align: center;"><i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i></p>	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	3,71% TTC (*)
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	néant

(\*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2011. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet [www.aesope.fr](http://www.aesope.fr)

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



### AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indice est calculée dividendes réinvestis.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 21/01/2001

DEVISE DE LIBELLE : Euro

## INFORMATIONS PRATIQUES

**NOM DU DEPOSITAIRE :** CM-CIC SECURITIES.

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**NOM DE LA SGP :** AESOPE GESTION DE PORTEFEUILLES - 19 rue de Créqui - 69006 LYON courriel : [aesope@aesope.fr](mailto:aesope@aesope.fr)

**ADRESSE WEB :** Ces documents sont également sur [www.aesope.fr](http://www.aesope.fr)

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :** Dans les locaux de la société de gestion

### REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Eligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE).

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité d'AESOPE GESTION DE PORTEFEUILLES ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

AESOPE GESTION DE PORTEFEUILLES est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/01/2012.